

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 30 mai 2021**

Le 30 mai 2021 à 9h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 mai 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5            Contre : 0            Abstention : 0

**Objet : Equipement du bureau de secrétariat.**

Comme il a été rappelé en début de séance par M. le Maire, la commune de Borne est contrainte dans l'urgence de recruter une ou un secrétaire et d'aménager un bureau pour le secrétariat. Cette situation fait suite à la décision par délibération du conseil municipal de St Etienne de Lugdarès de ne plus mettre à disposition de notre commune les heures de secrétariat nécessaires comme cela se faisait depuis de nombreuses années.

En conséquence, outre les travaux susmentionnés il est nécessaire de prévoir l'achat de divers équipements de bureau pour le bon fonctionnement du secrétariat : armoires, rayonnages, matériel de bureautique et informatique, téléphone portable avec abonnement, lampe de bureau, petit matériel de bureau, équipement d'un coin pause-café etc. ...

Le Conseil municipal, conscient de la nécessité d'équiper convenablement le secrétariat afin d'offrir au personnel un environnement de travail aux standards actuels, décide :

**De demander au Maire et aux Adjointes de définir avec le personnel les équipements nécessaires à acquérir pour le secrétariat ;**

**De faire établir les devis en vue de choisir les offres présentant les meilleurs rapports qualité-prix ;**

**De prévoir par décision modificative les crédits nécessaires si les crédits inscrits au budget primitif n'étaient pas suffisants ;**

**De passer commande de tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat ;**

**De rendre compte au conseil, et sur sa demande, de la liste et du prix des équipements achetés.**

Ainsi fait et délibéré à Borne le 30 mai 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel